

moment-là, plusieurs d'entre nous croyaient que c'était une grave erreur d'accorder le droit de veto aux cinq grandes puissances mondiales. On nous a dit alors qu'il eût été impossible autrement d'amener la Russie ou les États-Unis à faire partie des Nations Unies. Lorsque, en 1946, j'ai assisté à la deuxième session de l'ONU, à New-York, je crois avoir compris à ce moment-là pourquoi les États-Unis, aussi bien que la Russie, avaient exigé le droit de veto. Il semble bien qu'on n'ait pas prévu l'usage qui en a été fait mais les grandes puissances, les États-Unis surtout, craignaient que le vote réuni d'un certain nombre de petits pays pût obliger l'une des grandes puissances à accepter une mesure qui, selon elle, ne favoriserait pas la paix mondiale. Voilà pourquoi les cinq Grands ont obtenu le droit de veto. On avait alors tenté de contourner la difficulté en proposant d'accorder à certains pays plus de voix qu'à d'autres lors des délibérations de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité, mais la proposition a été rejetée.

En juin 1950, le représentant de la Russie était absent lors des réunions du Conseil de sécurité de l'ONU. Lorsque la question de la Corée a surgi, les délégués présents ont autorisé l'ONU à réprimer par les armes l'agresseur. La Russie eût-elle été représentée aux réunions du Conseil de sécurité, nous savons tous qu'une telle mesure n'aurait pas été prise. Les Russes y auraient apposé leur veto. On en a bien eu la preuve récemment, alors que les délégués russes ont apposé leur veto à toute mesure qui aurait pu créer des embarras aux Coréens du nord. Il y a quelques jours à peine, le Conseil de sécurité s'est prononcé par sept voix contre une en faveur d'une certaine mesure, mais la Russie s'est servie de son droit de veto pour y faire échec. Si c'est bien ce qui se passe au Conseil de sécurité ou à l'Assemblée générale, il me semble que l'ONU n'a pas atteint son véritable but. Toutefois, les réunions de l'ONU ont révélé au monde l'attitude des Russes, dont la mentalité ne saurait être changée.

Je me réjouis de ce que le Gouvernement ait de nouveau décidé de déléguer aux séances de l'ONU des membres des partis de l'opposition. Je me suis rendu compte, en assistant aux réunions du Conseil, que la Russie saisissait les moindres prétextes afin de bloquer toute mesure préconisée par les Nations Unies et qu'elle ne négligeait aucun effort à cette fin. En voici un exemple. Les dispositions de la Charte des Nations Unies prévoient que, pour constituer certaines commissions, il faut tenir une séance. Ainsi, il a fallu quinze séances pour nommer les membres de la Cour internationale de justice. On souleva ensuite la question de la légitimité

de la nomination des membres de ce tribunal, vu que, au sens de la Charte, c'est au cours d'une séance qu'ils doivent être désignés. L'Assemblée générale pria donc la Commission des questions juridiques, l'une des commissions permanentes, de définir le mot "séance". Cinquante et un représentants, y compris celui de la Russie, débattirent la question depuis trois heures de l'après-midi jusqu'à sept heures du soir, environ, alors que nous en sommes finalement arrivés à l'accord unanime sur la définition. Soit dit pour la gouverne de mon collègue de Blaine-Lake (l'honorable M. Horner), nous étions tous avocats. Le lendemain, le secrétaire nous donna lecture du procès-verbal afin que nous le ratifions. Or le représentant de la Russie qui avait appuyé les décisions prises la veille ayant été remplacé, son successeur consacra quarante-huit minutes à nous convaincre que le procès-verbal lu par le secrétaire ne s'accordait pas avec la décision prise par la commission. Il fallut cinquante minutes pour traduire son discours en français et quarante-cinq pour le traduire en anglais, de sorte que nous dûmes consacrer tout l'après-midi à sa tirade. Le délégué des États-Unis proposa ensuite de supprimer quatre mots et de les remplacer par quatre autres, proposition qui visait à préciser le sens mais non pas à le modifier. Le délégué du Royaume-Uni appuya la motion qui, après un nouveau débat, fut mise aux voix et adoptée. Comme j'avais pris une part active à la rédaction de la définition du mot "séance", mes conseillers, — le Gouvernement canadien voit à ce qu'ils collaborent toujours avec ses délégués, — furent d'avis que je devais rejeter la modification. A leur sens, puisque j'avais beaucoup aidé à rédiger la définition primitive, je devais l'appuyer. Je me ralliai donc aux Russes et à leurs six satellites, la motion étant adoptée par trente-sept voix contre huit. J'avais pour voisins les Byélorusses, ou représentants de la Russie blanche. L'un d'eux, me regardant tout étonné, s'écria "Mais vous avez voté contre le Royaume-Uni!" Ne sachant s'il comprenait l'anglais, je répondis à son interprète: "Dites à votre ami qu'au Canada nous n'appuyons jamais le Royaume-Uni ni les États-Unis, ni aucun autre pays, lorsqu'ils nous semblent faire fausse route. Nous nous rallions du côté qui semble avoir raison." Par bonheur, les États-Unis avaient voté dans le même sens que nous. L'anecdote souligne que la Russie s'efforce de bloquer même les mesures qui ont obtenu l'appui unanime des délégués. On aurait peine à le croire, si les faits ne le démontraient.

J'admets que nous devons continuer d'appuyer les Nations Unies. Je n'ai pas caché